

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

04 mai 2015

RESUME PRESSE

SEANCE PUBLIQUE

1. COMMUNICATIONS DE M. LE BOURGMESTRE

2. INTERCOMMUNALES - IMIO - Assemblée générale ordinaire du jeudi 04 juin 2015. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO aura lieu à Gosselies, le 4 juin 2015, avec, à son ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2014;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
6. Evaluation du plan stratégique;
7. Désignation d'administrateurs;
8. Désignation d'un collège de 2 réviseurs - Attribution.

3. INTERCOMMUNALES - I.M.S.T.A.M. - Assemblée générale ordinaire du 04/06/2015. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMSTAM aura lieu à Leuze, le 4 juin 2015, avec, à son ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 9 décembre 2014;
2. Compte de résultat & rapport de gestion 2014;
3. Rapport du réviseur;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge au réviseur;
6. Désignation d'un Commissaire Réviseur - mandat 2015-2017;
7. Affiliation de la commune et du CPAS de Frasnes.

4. INTERCOMMUNALES - TMVW - Proposition de modification des statuts. Approbation.

La modification des statuts de l'Intercommunale TMVW sera mise à l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015.

5. ADMINISTRATION GENERALE - Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant. Approbation.

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

1. Acquisition de panneaux de signalisation et d'appareillage de contrôle de parking – Lot 1 (Panneaux de signalisation) – Avenant n°1 – Approbation.
2. Déclassement et revente de véhicules - Mise en vente des véhicules entreposés au Pont Carré.

6. ADMINISTRATION GENERALE - IPALLE - Adhésion au service d'aide aux communes. Approbation.

L'Intercommunale IPALLE, a mis en place une nouvelle mission visant à aider les communes notamment dans la gestion intégrée des eaux usées et pluviales sur le territoire.

Dans le cadre des relations entretenues avec celle-ci, il est suggéré d'adhérer à ce Service d'Aide aux Communes.

Le Collège communal propose donc :

Article 1 :

De s'inscrire dans la démarche proposée par Ipalle (via son secteur « Epuración ») en vue d'assurer, conformément aux dispositions du Code de l'Eau, une gestion cohérente et intégrée de la problématique de l'assainissement des eaux usées sur son territoire.

Article 2 :

D'adhérer au schéma défini par Ipalle en vue d'assurer une gestion homogène des eaux usées sur son territoire et dès lors d'imposer un avis préalable et formel d'Ipalle comme pièce obligatoire à fournir pour assurer la complétude d'une demande de permis d'urbanisme ou d'urbanisation

Article 3 :

De recourir, au cas par cas, et sur base d'une demande écrite de l'Administration communale, aux services proposés par IPALLE :

- Audit « RESEAU » d'un bassin technique et analyse des cas particuliers de problème d'égouttage

7. DOMAINE COMMUNAL - Bail commercial pour le rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Gand, 12 à Ath ("Lire & Elles"). Décision.

En séance du 26 octobre 2007, le Conseil communal a décidé d'approuver le contrat de bail commercial destiné à régir l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Gand, 12 à Ath à Mesdames Laurent et Sculier, représentantes du commerce "Lire & Elles".

Le bail commercial arrive à échéance et Mme Laurent souhaite le renouveler et le mettre à son nom.

8. DOMAINE COMMUNAL - Convention de mise à disposition, entre la Région wallonne, Direction générale opérationnelle « Route et Bâtiments » et la Ville d'Ath, du tronçon de la Ligne 81 – Beloeil – Ath situé entre les km 13.500 et 16.841. Décision.

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par la Région wallonne à la Ville, du site de la ligne n°81 - Beloeil - Ath situé entre les km 13.500 (Limite avec Chièvres) et 16.841 (Chaussée de Valenciennes), en vue de réaliser, à terme, l'aménagement d'un itinéraire Pré-RAVeL.

9. DOMAINE COMMUNAL - Aliénation des parcelles latérales et arrières aux maisons de la rue des Prés Le Comte à Ath. Décision.

Voici quelques années, 32 maisons ont été construites sur le site dit du « Grand Houx » à la rue des Prés Le Comte à Ath.

Plusieurs de ces propriétaires ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles résiduelles latérales et/ou arrières à leur habitation.

Le 19 septembre 2014, le notaire Barnich a estimé l'ensemble de ces parcelles.

Le plan de mesurage du géomètre Levêque du 30 mars 2015 a fixé la contenance exacte des différents lots ainsi proposés à la vente.

Il a été convenu que toutes les ventes seraient réalisées au travers d'un seul et même acte de manière à répartir les frais d'acte au prorata du nombre d'acquéreurs.

Cette opération est avantageuse pour la Ville qui, outre les fruits à provenir de ces ventes, économisera les frais d'entretien de ces parcelles qui ne lui sont d'aucune utilité.

10. DOMAINE COMMUNAL - Conventions de mise à disposition des parcelles latérales et arrières sises rue des Prés le Comte à Ath. Décision.

La Ville d'Ath dispose de parcelles latérales et arrières des habitations sises rue des Prés le Comte.

La Ville recherchait donc une solution pour assurer l'entretien des lieux tout en diminuant la charge communale.

Certains propriétaires souhaitent acheter et d'autres louer.

Le 18 décembre 2014, le Collège communal a décidé de fixer les modalités de location.

11. DOMAINE COMMUNAL - Aliénation de l'immeuble sis rue Centrale, 11 à Meslin-l'Évêque. Décision définitive.

Le 30 octobre 2014, le Conseil communal a décidé de vendre au plus offrant dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité, l'immeuble cadastré section B n°550T (3a20ca), sis rue Centrale, 11 à Meslin-l'Évêque, au prix minimum de 50.000€, majoré du salaire de négociation du notaire (2%) et des frais de publicité.

12. SERVICE MOBILITE - Interdiction de stationner dans la rue du Carnier (Houtaing). Décision.

L'entrée du nouveau cimetière d'Houtaing est souvent rendue difficile, voire impossible, aux corbillards à cause du stationnement de véhicules particuliers sur le trottoir en face.

Un dialogue a été tenté avec les riverains : ce sont eux les principaux concernés car ils garent systématiquement leur voiture à côté de leur habitation en face de l'entrée du cimetière. Malheureusement, sans succès.

Le code de la route stipule qu'il est interdit de stationner dans un carrefour sur une distance de 5 mètres. Cette disposition n'étant pas respectée, il semble nécessaire de rappeler cette disposition par le placement de panneaux.

13. SERVICE MOBILITE - Plan de stationnement. Adaptation du Règlement sur la Police de la circulation routière. Approbation.

Après 2 mois de vie du plan de stationnement, ce dernier doit faire l'objet de menues adaptations afin de prendre en compte les attitudes des utilisateurs et encore améliorer la mobilité et le stationnement au centre ville :

Les rues payantes suivantes diminuent de tarifs à savoir de 0,50€ par heure à 0,50€ pour 4 heures ou 1€ pour 7 heures :

- Boulevard Alphonse Deneubourg
- Boulevard du Parc
- Boulevard de l'Est (Portion compris entre la rue Defacqz et la rue Jean Jaurès)

Les rues suivantes passent en zone Bleue (Disque bleu) :

- Boulevard de l'Hôpital (portion comprise entre la rue du Centenaire et la Chaussée de Bruxelles)
- Boulevard des Glacis
- Avenue Léon Jouret (Portion comprise entre le Boulevard de l'Hôpital et la rue de l'Abbaye)
- Rue Delmée

14. FINANCES COMMUNALES - Plan de stationnement - Approbation du règlement sur les modalités d'utilisation des cartes de stationnement - Adaptations. Approbation.

Le 20/11/2014, le Conseil communal a approuvé le règlement sur les modalités d'utilisation des cartes de stationnement. En date du 28/02/2015, le Conseil communal a approuvé l'instauration d'une carte de stationnement pour les associations encadrant des handicapés. En sa séance du 28/03/2015, le Collège communal a accepté les principes suivants :

- élargissement de la carte de stationnement pour les associations encadrant des handicapés aux associations encadrant les jeunes en difficulté ainsi qu'aux Centres Psycho-Medico-Sociaux de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- extension de la carte médicale aux logopèdes et audiciens.

En outre, le Collège propose d'y apporter les modifications suivantes :

- création d'une carte livreur à 300 €/an;
- création des cartes écoles gratuites à concurrence de 2 cartes par établissement
- création d'une carte pour les représentants du culte.

15. FINANCES COMMUNALES - Plan de stationnement - Taxe communale au comptant pour le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique - Adaptation. Approbation.

En date du 20/11/2014, le Conseil communal a voté le règlement de la taxe communale au comptant pour le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique. Après 2 mois de vie du plan de stationnement, ce dernier doit faire l'objet de menues adaptations afin de prendre en compte les attitudes des utilisateurs et encore améliorer la mobilité et le stationnement au centre ville. Ce règlement remplace le règlement voté en date du 20/11/2014

Le Collège propose dès lors en conséquence la création d'une zone jaune dans la zone du boulevard du Parc et Boulevard Deneubourg, cela implique la création d'une zone jaune dans le règlement taxe d'application. Cette zone jaune reprendra les tarifs suivants : 0,50 € pour ½ jour et 1€ pour une journée. En outre des compléments d'information sont également ajoutés aux tarifs des cartes de stationnement par l'intégration des cartes relatives aux associations qui encadrent des handicapés, aux associations qui encadrent les jeunes en difficulté, aux centres psycho-médicaux-sociaux, et aux représentants des cultes officiellement reconnus par l'article 181 de la constitution.

16. FINANCES COMMUNALES - Taxe additionnelle sur les pylônes - Exercices 2015 à 2018. Approbation.

La circulaire budgétaire 2015 dispose que les communes peuvent établir une taxe additionnelle de maximum 100 centimes additionnels à la taxe régionale frappant les mâts, pylônes ou antennes établis sur leur territoire, laquelle est fixée à € 8.000 par site.

17. FINANCES COMMUNALES - Règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium - Approbation.

Actuellement la Ville d'Ath ne dispose pas de règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium. Cela a pour conséquence que de nombreux non Athois demandent à se faire inhumer ou disperser sur Ath car il n'y a pas de taxe d'application contrairement aux autres communes de la région. Cela génère également une limitation du nombre de places dans nos cimetières disponibles pour les athois. Conformément à la circulaire budgétaire, cette taxe n'est applicable qu'aux personnes qui ne sont pas inscrites au registre de la population d'Ath. La circulaire budgétaire prévoit une taxe maximale de 375 €.

Le Collège communal propose en conséquence d'approuver une taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium au montant de 300 € par inhumation, dispersion des cendres ou mise en columbarium.

18. FINANCES COMMUNALES - Demande d'un prêt d'aide extraordinaire, conclu dans le cadre du fonctionnement du C.R.A.C., en vue de participer aux dégrèvements liés aux contentieux S.A. BELGACOM – S.A. CONNECTIMMO (SPF Finances) au niveau du précompte immobilier. Approbation.

A la suite d'un contentieux en matière de précompte immobilier intervenu entre le SPF Finances et les sociétés Belgacom et Connectimmo, ces dernières ont obtenu gain de cause auprès des Tribunaux. Les sommes prélevées indûment au cours des années 2003 à 2010 doivent être remboursées; elles comprennent notamment les additionnels communaux perçus par les communes.

Des négociations ont été menées par la Région wallonne, avec le SPF Finances et les sociétés impliquées dans cette affaire, en vue de dégager une solution acceptable pour toutes les parties, et de limiter tant que faire se peut l'impact pour les finances communales.

Le Ministre a proposé d'octroyer un prêt d'aide exceptionnelle, remboursable en 10 ans, pour permettre de faire face à cette dépense imprévue. La Région prendra en charge la totalité des intérêts de cet emprunt.

19. CULTES - FE - Saint Martin à Ath - Compte 2014. Approbation.

En date du 24/03/2015, le Conseil de Fabrique d'Eglise Saint Martin à Ath a approuvé le compte de l'exercice 2014.

Le compte, ainsi que ses pièces justificatives ont été transmis à la Ville d'Ath en date du 01/04/2015.

20. CULTES - FE - Notre Dame à Villers-Notre-Dame - Compte 2014. Approbation.

En date du 09/03/2015, le Conseil de Fabrique d'Eglise Notre Dame à Villers-Notre-Dame a approuvé le compte de l'exercice 2014.

Le compte, ainsi que ses pièces justificatives ont été transmis à la Ville d'Ath en date du 13/03/2015.

21. CULTES - FE - Saint Amand à Villers-Saint-Amand - Compte 2014. Approbation.

En date du 09/03/2015, le Conseil de Fabrique d'Eglise Saint Amand à Villers-Saint-Amand a approuvé le compte de l'exercice 2014.

Le compte, ainsi que ses pièces justificatives ont été transmis à la Ville d'Ath en date du 13/03/2015.

22. VOIRIES COMMUNALES - Travaux d'entretien extraordinaire de diverses rues de l'Entité - Exercice 2015 - Phase 2 - Projet, choix des modes passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la gestion annuelle des voiries communales, il est apparu nécessaire de réaliser une deuxième phase dans les travaux d'entretien extraordinaire de diverses rues de l'entité.

Ces travaux concernent principalement des réparations ponctuelles du coffre de voirie et du revêtement hydrocarboné + enduit superficiel bicouche à divers endroits de l'entité.

23. VOIRIES COMMUNALES - Ath – Chaussée de Bruxelles. Abattage, replantation d'arbres et réfection des trottoirs. Avenant n°1. Approbation.

En séance du 13 février 2015, le Collège communal a attribué le marché "Ath - chaussée de Bruxelles - Abattage, replantation d'arbres et réfections des trottoirs" à A2, Rue du Croupet 4 à 4690 Bassenge.

Il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter des modifications.

La motivation de cet avenant est la suivante :

- a) Lors de l'essouchement des arbres et le remplacement des bordures et filets d'eau, il est constaté que les quantités prévues au métré ont été sous-estimées. En effet, l'arrachage des racines a eu pour conséquence de démonter des surfaces de trottoirs plus importantes que prévues.
- b) Des dysfonctionnements d'avaloirs ont été remarqués lors de l'exécution des travaux. Après investigation, il s'avère que leurs tuyaux de raccordement à l'égout sont complètement obstrués par des racines et radicules. Afin d'assurer la bonne évacuation des eaux de surface aux endroits concernés, un remplacement complet de chaque raccordement d'avaloirs litigieux est à réaliser.
- c) Il est constaté que certains avaloirs sont cassés. Cela est dû à la pression exercée lors de la dilatation des filets d'eau en béton et à la non réalisation, à l'époque, des joints de dilatation autour des avaloirs. Ces avaloirs ne peuvent plus être entretenus ou vidés car les grilles sont bloquées. Afin d'assurer la bonne évacuation des eaux de surface aux endroits concernés, un remplacement de ces cuves d'avaloirs s'impose.

24. VOIRIES COMMUNALES - Ath - Boulevard de l'hôpital - Travaux de rénovation de voirie - Exercice 2015. Projet, choix des modes de passation et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget extraordinaire en vue de l'entretien des voiries de l'entité.

Dans ce cadre, il est prévu d'effectuer des travaux de rénovation de la chaussée sise Boulevard de l'Hôpital à Ath.

Ils visent notamment :

- La mise en œuvre d'éléments linéaires assurant l'écoulement des eaux de ruissellement ;
- La mise en œuvre d'une fondation en empierrement stabilisé au ciment ;
- La pose de 2 couches de revêtement en hydrocarboné.

25. VOIRIES COMMUNALES - Travaux d'entretien des marquages routiers 2015. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, la Ville d'Ath fait appel à une société privée afin qu'elle réalise les travaux d'entretien des marquages routiers présents sur les diverses voiries de l'entité.

Il s'agit notamment de :

- la préparation des différents supports ;
- l'entretien des marquages existants à l'aide de peinture routière ;
- les travaux éventuels d'effacement de marquages existants et de prémarquages.

Ces diverses missions sont reprises dans le lot 1 « Marquages routiers principaux ».

Par ailleurs, ce début d'année 2015 a vu la mise en application du nouveau plan de stationnement et notamment la création d'un nouvel espace de parking « Le Belle Park ».

Il est donc nécessaire de procéder aux marquages de ces différentes zones ; ceci constituant le lot 2 « Marquages routiers complémentaires ».

26. MATERIELS ET FOURNITURES - Remplacement des équipements de cuisine – Salle du Patronage à Moulbaix. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Actuellement, la salle du Patronage à Moulbaix dispose de petits équipements de cuisine relativement sommaires mais devenus totalement obsolètes avec le temps.

On parle ici notamment d'un boiler, d'un petit frigo, d'un lave-mains automatique, d'un évier inox, d'un petit bahut,...

Il est donc envisagé de remettre à niveau et en conformité cet espace, tout en respectant les règles édictées par l'Agence Fédérale de la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).

Pour ce faire, il est proposé de passer un marché visant à acquérir de nouveaux équipements de cuisine, tels que frigos, fours, lave-vaisselle, boiler, hotte,...

L'accent sera ainsi mis également sur les économies d'énergie que la Ville sera en mesure de réaliser en acquérant du matériel certes plus performants, mais de dernière génération donc moins énergivores.

27. MATERIELS ET FOURNITURES - Acquisition de matériaux d'isolation thermique des combles du local des Pensionnés. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis plusieurs années, l'autorité communale a procédé à l'installation de nouvelles chaudières à gaz et à mazout et au remplacement de châssis dans plusieurs bâtiments communaux.

L'objectif de ces travaux a permis de réaliser une amélioration considérable en matière énergétique.

Néanmoins, le premier pas dans l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment est une correcte isolation de l'enveloppe qui permet de ne plus avoir des pertes caloriques involontaires.

C'est notamment le cas du chalet des Pensionnés pour lequel une nouvelle chaudière a été récemment installée et qui doit être conséquemment accompagnée d'une isolation correcte des combles.

28. MATERIELS ET FOURNITURES - Acquisition de machines de nettoyage pour les bâtiments communaux. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Actuellement, la ville met à disposition de son personnel en charge de l'entretien quotidien de nos bâtiments communaux, des machines permettant de nettoyer/cirer le sol.

C'est le cas notamment du Centre Administratif Communal, de l'Hôtel de ville et du Hall Marcel Denis, à contrario de l'Académie de Musique, de la salle La Couturelle et du Quai de l'Entrepôt.

Un marché de fournitures visant l'acquisition de deux mono-brosses et de deux autos-laveuse, l'une sur câble, l'autre sur batteries, pourrait être réalisé.

29. MATERIELS ET FOURNITURES - Rénovation des éléments du cortège. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Ducasse d'Ath repose sur une série de traditions, de rituels, de savoir-faire, qui se sont transmis depuis plusieurs décennies, parfois plusieurs siècles.

Cependant, le caractère exceptionnel de cette fête, qui a valu son classement au patrimoine de l'humanité par l'Unesco, repose également sur la qualité des éléments matériels utilisés et mis en scène, tout au long du déroulement des festivités.

La structure des géants nécessite un entretien permanent. Composés d'une base de menuiserie sur laquelle est tressée une vannerie, les paniers et les bustes sont soumis aux contingences de l'usage des géants, et doivent être remplacés régulièrement.

Ainsi, il est proposé cette année de remplacer les bras en osier de Mme Goliath au vu de leur état de vétusté, ainsi que le panier en osier de M. Goliath qui présente certaines faiblesses.

Au-delà, les chars constituent eux également des éléments patrimoniaux de grande valeur.

Depuis deux décennies, une ambitieuse campagne de restauration a permis de les remettre en valeur.

Cette année, il est proposé de procéder au remplacement d'une part, du garnissage intérieur de deux landaus et d'autre part, de la capote en cuir d'un troisième landau.

30. BÂTIMENTS COMMUNAUX - Rénovation extraordinaire des salles intérieures et des parties de châssis et éléments en chêne du dernier niveau de l'Hôtel de Ville. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget extraordinaire en vue de la maintenance des bâtiments du Centre Administratif.

A cette fin, il est envisagé de procéder au rafraîchissement des salles polyvalentes de l'Hôtel de Ville et principalement les salles des Pas Perdus et des Mariages.

31. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Entretien extraordinaire de la piscine. Maintien de l'étanchéité de la coque. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Vu l'ancienneté de la piscine, il est nécessaire de procéder à une maintenance extraordinaire visant à vider l'entièreté de la piscine et de vérifier que les réparations extraordinaires réalisées au cours des dernières années résistent.

32. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Réfection des terrains de sports. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Suite à une utilisation intensive des terrains de sport du stade des Géants, il est apparu nécessaire de procéder à une remise en état extraordinaire des différentes surfaces.

En vue de réaliser cet objectif, un cahier spécial des charges a été rédigé.

33. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Stade des Géants – Entretien extraordinaire des installations techniques. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Stade des Géants dispose d'installations techniques comme la chaufferie et l'éclairage extérieur des quatre terrains extérieurs.

Celles-ci doivent faire l'objet d'un entretien extraordinaire.

Dès lors, il est proposé de passer un marché de travaux, lequel est réparti en deux lots :

- Lot 1 (Entretien extraordinaire de la chaufferie)
- Lot 2 (Entretien extraordinaire des installations électriques (éclairage extérieur)).

34. SERVICE INFORMATIQUE - Acquisition de matériels informatiques en remplacement ou en complément pour les services de la Ville, les écoles et le CPAS. Approbation.

La Ville d'Ath, ses institutions décentralisées, ses écoles et son CPAS disposent d'installations informatiques à la hauteur de leurs besoins, lesquelles permettent à tout le personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Pour maintenir ce parc en parfait état de fonctionnement et lui conserver toute son efficacité, il est nécessaire de le renouveler partiellement chaque année.

Il arrive également que de nouveaux projets ou de nouvelles obligations découlant des entités fédérales ou régionales demandent des matériel complémentaires, souvent d'ailleurs sans contrepartie financière.

Ce sont parfois aussi des projets ou des initiatives qui sont à mettre au bénéfice de notre commune qui a toujours été très active et efficace dans le domaine de l'informatique.

35. SERVICE INFORMATIQUE - Acquisition de matériels informatiques en remplacement ou en complément pour nos différents serveurs à la Ville et au CPAS. Approbation.

En 2008 et 2009, la Ville d'Ath a fait un effort d'investissement pour renouveler son parc de serveurs informatiques particulièrement vieillissant. Le CPAS a ensuite suivi dans cette démarche traduite dans un processus de synergie entre les deux institutions.

C'est également à cette époque qu'a été entamée la "virtualisation" des différents serveurs qui gèrent les installations : les serveurs d'application et les serveurs qui surveillent la sécurité des accès en réseau pour les utilisateurs, la messagerie et les échanges de données.

Aujourd'hui, un autre but est poursuivi, qui est la réduction du nombre total de serveurs physiques, amenant ainsi de nouvelles économies.

C'est sans aucun doute le bon moment, car une partie non négligeable des serveurs ayant atteint plus de 5 ans d'âge, ils pourront ainsi être arrêtés sans devoir être systématiquement remplacés.

Il est donc proposé aujourd'hui de continuer à agir dans ce sens en procédant à l'acquisition de matériels destinés à renforcer les serveurs existants en matière de capacité des disques durs et de la mémoire vive, et en achetant du matériel neuf pour la Ville et le CPAS.

36. SERVICE INFORMATIQUE - Adoption d'une convention avec l'asbl GIAL (Centrale d'achat de matériel informatique). Approbation.

Régulièrement, l'Administration communale utilise la faculté d'adhérer à des marchés publics qui sont initiés par d'autres instances et niveaux de pouvoir.

Le hasard des prospections a permis à la Ville d'entrer en contact avec l'asbl GIAL basée à Bruxelles qui est une centrale d'achat.

De nombreuses communes adhèrent déjà à la solution du GIAL et elles font état de leur satisfaction.

Il est donc proposé d'adopter cette convention avec l'asbl GIAL.

37. ABATTOIR COMMUNAL - Remplacement d'une porte sectionnelle. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les portes sectionnelles de l'abattoir communal sont soumises à une utilisation régulière dans un milieu présentant des conditions environnementales sévères.

Le nombre d'intervention au cours des dernières années ne cessent d'augmenter, il est donc proposé de procéder au remplacement de certaines portes.

38. ABATTOIR COMMUNAL - Mise en conformité de l'installation électrique - Phase 3. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'ancienneté des installations électriques de l'abattoir a nécessité au cours des dernières années, différentes interventions en vue d'une mise en conformité.

Les travaux réalisés au cours des dernières années, étaient le remplacement du tableau divisionnaire principal et des tableaux auxiliaires.

Le présent marché vise à la mise en conformité de ces installations à la suite de la nouvelle législation obligeant à réaliser une analyse de risque du site concerné.

39. ENERGIE - Rapport d'activité du Conseiller en énergie 2013-2014. Approbation.

La Ville d'Ath a signé la charte de la « Commune Energ-Ethique » le 27/11/2008.

Est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal, le rapport d'avancement final pour les années 2013 et 2014 des travaux du Conseiller en énergie sous forme de tableau standardisé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

40. PERSONNEL COMMUNAL - Modifications statutaires et du règlement de travail - Approbation.

Le Collège communal propose d'approuver les diverses modifications des statuts administratifs, pécuniaires et du règlement de travail du personnel communal en ce qui concerne :

a) Statut administratif

- les titres de secrétaire et de receveur;
- les conditions de nomination;
- le congé parental;
- le congé d'adoption;
- le congé de fin de mission en cas de détachement;
- l'interruption de carrière ;
- le congé pour l'assistance ou l'octroi de soins à un enfant mineur hospitalisé en raison d'une maladie grave;
- la réinsertion de la semaine volontaire de 4 jours et l'insertion du départ anticipé à mi-temps.

b) Annexe 1 du Statut administratif

c) Statut pécuniaire

- les titres de secrétaire et de receveur;
- la valorisation de l'activité indépendante;
- l'insertion des titres-repas.

d) Annexe 1 du Statut pécuniaire

e) Règlement de travail

f) Annexe 1 du Règlement de travail

g) Annexe 2 du Règlement de travail

h) Annexe 3 du Règlement de travail

L'autorité de tutelle, consultée de manière informelle par rapport à ce projet, a marqué son accord sur les contenus qui sont proposés.

De même, le comité de concertation Ville/CPAS et les délégations syndicales ont signé les protocoles d'accord reproduits au dossier.

41. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Liste des emplois vacants au 15 avril 2015.
Approbaton.

Comme stipulé à l'article 31 du décret du 6 juin 1994, tel que modifié, fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et à l'article 32 du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, les emplois vacants sont recensés au 15 avril de chaque année.

Seront conférés à titre définitif, ceux qui demeurent vacants dans chacune des fonctions au 1er octobre suivant, à concurrence du nombre maximum d'emplois qui ont fait l'objet d'un appel aux candidats à la nomination au mois de mai précédent.

42. ACADEMIE DE MUSIQUE - Liste des emplois vacants au 15 avril 2015. Approbation.

En vertu de l'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, les emplois vacants au 15 avril sont globalisés dans chaque fonction pour l'ensemble des établissements d'un même pouvoir organisateur situés sur le territoire de la même commune.

Seront conférés à titre définitif, ceux qui demeurent vacants dans chacune des fonctions au 1er octobre suivant, à concurrence du nombre maximum d'emplois qui ont fait l'objet d'un appel aux candidats à la nomination au mois de mai précédent.

POINTS INSCRITS EN URGENCE

BATIMENTS CULTURELS – Entrepôt du Séquoia. Isolation acoustique de la salle de danse. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En séance du 30 décembre 2014, un projet relatif à l'isolation acoustique du Quai de l'Entrepôt a été soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce bâtiment a été réparti en divers espaces : un snooker, une vaste salle (+/- 70 mètres de long, 22 mètres de large et 9 mètres de haut à la base des versants de toit) pouvant être séparée en deux par une toile et enfin un dernier espace en mezzanine. Celui-ci est occupé par un club de danse.

Afin de permettre une occupation optimale de tous ces espaces, il est indispensable d'isoler acoustiquement la salle de danse.

A présent, l'auteur de projet propose son dossier définitif.

MATERIELS ET FOURNITURES – Achat de mobilier urbain. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces urbains, il est apparu nécessaire d'acquérir du mobilier supplémentaire afin de dynamiser certains espaces du centre-ville.

Pour ce faire, un cahier spécial des charges a été rédigé ; ce dernier a été divisé en lots :

1. Lot 1 : Bancs. Ces derniers sont destinés au Quartier de l'Hôpital afin de permettre aux promeneurs de pouvoir profiter d'espaces de repos.
2. Lot 2 : Bacs. Ceux-ci seront affectés au Marché aux Toiles afin de mettre en valeur cet espace.

=====